

Direccte Centre-Val de Loire
Unité départementale de l'Indre

La prévention du risque chimique en milieu professionnel

Dossier de presse

Les expositions aux produits chimiques sont encore très répandues en milieu professionnel et dans des secteurs d'activités très variés. Ils ont un impact important, parfois différé, sur la santé de nombreux salariés.

A l'initiative de la Direccte-Centre Val de Loire (Unité de l'Indre) et des organismes préventeurs des risques professionnels du département (CARSAT, AISMT36, OPPBTP, MSA, ARS, DREAL), organisent 2 matinées d'information sur la prévention du risque chimique à [HEI Campus Centre, site Balsan](#) à Châteauroux,

- Le 2 février à destination des chefs d'entreprises de toutes tailles
- Le 16 février à destination des représentants du personnel.

Les produits chimiques sont partout

En 2010, 1/3 des salariés en France ont été exposés à un ou plusieurs agents chimiques¹.

Concernant les agents chimiques cancérigènes, ce sont près de 10 % de la population active, soit 2,2 millions de salariés, qui étaient exposés en 2010 à au moins un de ces agents dans leur environnement professionnel.

Leurs effets sur la santé peuvent être graves, apparaître à plus ou moins long terme. C'est le cas notamment des agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR).

L'étude du Ministère du travail¹ fait apparaître que les ouvriers et les salariés travaillant dans des activités de maintenance ou dans le secteur de la construction sont les plus exposés à des agents CMR.

Un impact important sur la santé

En 2015, toujours sur le plan national, plus de 6 000 maladies professionnelles (MP) causées par un agent chimique ont été reconnues. 3 700 MP étaient dues à l'amiante, 480 à des allergies, 210 à une exposition à la silice...

¹ Source : Dares/SUMER 2010

Sur ces 6 000 maladies professionnelles, on dénombre plus de 1 800 cancers dont 1 469 dus à l'amiante et 335 à d'autres agents : produits de la houille, benzène, poussières de bois, amines aromatiques... De l'avis des spécialistes, ces chiffres seraient sous-estimés.

En région Centre-Val de Loire, 58 cancers ont été reconnus en 2016 au titre des tableaux des maladies professionnelles liées à des produits chimiques, dont 47 au titre des affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.

Enfin en 2015, 2 815 accidents du travail (AT), dont la cause matérielle concerne les « substances chimiques, explosives ou radioactives », ont été dénombrés. Ils ont entraînés une perte de 86 831 journées de travail.

Le risque chimique : action prioritaire du Plan régional santé au travail

Conscients de l'impact important sur la santé des travailleurs des produits chimiques, les partenaires sociaux et les préventeurs de la région Centre-Val de Loire ont fait de la prévention du risque chimique une des actions prioritaires du 3^{ème} plan régional santé au travail (PRST) pour la période 2016-2020.

La programmation de ces 2 matinées départementales d'information sur la prévention du risque chimique s'inscrit donc dans les objectifs du PRST 3 qui vise notamment à développer des démarches d'appui et d'accompagnement des TPE.

L'évaluation du risque chimique : une obligation réglementaire

Les démarches de prévention des risques chimiques s'avèrent être difficiles à mettre en œuvre notamment dans les très petites entreprises. En effet, l'étape indispensable que constitue l'évaluation du risque chimique implique d'être en capacité d'identifier les substances, mélanges, poussières, fumées, ou gaz émis à l'occasion d'une activité ou d'un procédé.

L'enquête diligentée par l'INRS en 2012 sur la sensibilisation au risque chimique des dirigeants de petites entreprises, démontre que plus de la moitié d'entre eux n'a pas spontanément conscience d'exposer ses salariés. Ce constat permet de comprendre le faible taux de mise en place de protections collectives localisées, présentes seulement dans 21 % des situations d'exposition à au moins un produit chimique cancérigène².

² Source : Dares/SUMER 2010

Au cours de ces deux matinées d'information, il sera préconisé, pour mener à bien une évaluation rigoureuse du risque chimique, d'identifier les dangers des produits chimiques utilisés, des substances chimiques émises et les voies d'exposition associées, en procédant à l'analyse des postes de travail de l'entreprise.

Pour chaque produit, les employeurs doivent procéder à une lecture attentive des étiquettes positionnées sur les emballages ainsi que des fiches de données sécurité remises par le fournisseur pour connaître les dangers et les conditions de mise en œuvre. La fiche d'entreprise, établie par les médecins du travail, est aussi un élément à prendre en compte.

Pour mener à bien cette démarche d'évaluation, **les employeurs peuvent solliciter l'appui des organismes de prévention départementaux** : Carsat, MSA, OPPBTP, services de santé au travail... Ils disposent aussi d'outils en ligne sur mesure tel [l'outil SEIRICH](#) développé par l'INRS.

Les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre

La hiérarchie des mesures de prévention



Pour en savoir plus, consultez le site internet de la DIRECCTE :

<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Sante-et-securite-au-travail,1471>